

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LUZECH	Délibération
		N° 2024_8_1

Convocation du 17 octobre 2024

Le vingt-huit octobre 2024 à 18h00, les membres du Conseil municipal de la Commune de LUZECH se sont réunis dans la salle du Conseil municipal de la mairie, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-11 du Code général des collectivités territoriales, sous la présidence de M. Bernard PIASER, Maire de LUZECH.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Gérard ALAZARD, Mme Claudine AUDOIN, Mme Delphine AZNAR, M. Pierre BALTENWECK, Mme Christine CALVO, M. Floréal CARBONIE SUILS, M. Patrice CASTANIER, M. Benoît FABRE, Mme Christina GARRIGUES, Mme Lydie LAFON, Mme Sonia LEGLAIVE, M. Rémy MOLIERES, M. Bernard PIASER, M. Pascal PRADAYROL.

ÉTAIENT EXCUSÉS :

ÉTAIENT ABSENTS :

Mme Chrystèle MINELLO

EXCUSÉ(S) AYANT DONNÉ PROCURATION :

SECRÉTAIRE DE SEANCE : M. Pierre BALTENWECK

LA SÉANCE EST OUVERTE

Délibération n° 2024_8_1 : Détermination du nombre d'adjoints

M. le Maire indique en préambule que tout le monde a été marqué par le décès de M. Pierre BORREDON, 1^{er} adjoint, survenu le 6 octobre 2024. Il remercie les élus qui ont assisté à ses obsèques. Pierre a pu bénéficier du soutien d'une très belle famille, à ses côtés.

M. le Maire souligne le fait que M. Pierre BORREDON était une belle personne qui a toujours donné beaucoup de son temps à la commune car il aimait les gens et était aimé de tous : élus, membres du personnel, administrés ... Il était dévoué, profondément humain, bienveillant et à l'écoute.

Conseiller municipal dès 1995, 4^{ème} adjoint dès 2014 et 1^{er} adjoint depuis 2020, M. le Maire le décrit comme un ami, loyal, sincère et fidèle et ce qu'il gardera en mémoire, c'est son sourire.

M. le Maire précise qu'en raison du caractère particulier de l'ordre du jour, il n'y aura pas de questions diverses.

M. le Maire demande à l'ensemble du Conseil Municipal de respecter une minute de silence, en hommage à M. Pierre BORREDON.

M. le Maire rappelle que par délibération n°2 du 15 mars 2020, le Conseil Municipal a fixé à 5 le nombre de postes de maires-adjoints.

En cas de vacance d'un siège d'adjoint quelle qu'en soit la cause, le Conseil municipal doit être réuni dans les 15 jours suivant la vacance (article L 2122-14 du CGCT - Code Général des Collectivités Territoriales).

À la suite du décès de M. Pierre BORREDON, 1er adjoint, le Conseil Municipal doit donc se prononcer pour :

- La suppression d'un poste d'adjoint,
- Ou
- L'élection, parmi les conseillers municipaux, d'un nouvel adjoint.

Article L 2122-10 du CGCT : « ...Quand il y a lieu, en cas de vacances, de désigner un nouvel adjoint, le conseil municipal peut décider qu'il occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant ». A défaut d'une telle délibération, le nouvel adjoint occupe le dernier rang.

M. le Maire, par respect vis-à-vis de M. Pierre BORREDON, propose de ne pas procéder à son remplacement en qualité d'adjoint au maire et de réduire le nombre d'adjoints à quatre.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de remonter chaque adjoint d'un rang de la façon suivante :

• <i>1ère Adjointe au Maire</i>	• Mme Christine CALVO
• <i>2ème Adjoint au Maire</i>	• M. Floréal CARBONIE-SUILS
• <i>3ème Adjointe au Maire</i>	• Mme Delphine AZNAR
• <i>4ème Adjoint au Maire</i>	• M. Rémy MOLIERES

Le Conseil municipal, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, décide :

- **De réduire** le nombre d'adjoints à quatre
- **De remonter** chaque adjoint d'un rang de la façon suivante :

• <i>1ère Adjointe au Maire</i>	• Mme Christine CALVO
• <i>2ème Adjoint au Maire</i>	• M. Floréal CARBONIE-SUILS
• <i>3ème Adjointe au Maire</i>	• Mme Delphine AZNAR
• <i>4ème Adjoint au Maire</i>	• M. Rémy MOLIERES

En exercice	Votants	Nombre de suffrages exprimés
15	Présents : 14 Procurations : 0	Pour : 14 Contre : 0 Abstentions : 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

<p>REÇU EN PREFECTURE LE : 29/10/2024</p> <p>DATE DE MISE EN LIGNE : 29/10/2024</p>	<p>Pour expédition conforme,</p> <p>Le Maire,</p> <p>Monsieur Bernard PIASER</p>
---	--